



Assainissement

Il concerne les habitations groupées.

Depuis le 21 juillet 2009, le service Assainissement et une partie des missions du service de Distribution de l'eau potable sont assurés en direct par l'intercommunalité.

Le Sicoval est responsable de la collecte des eaux usées et de leur transport par des canalisations jusqu'à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant d'être rejetées dans une rivière.

Guide de l'assainissement collectif

Pour plus d'informations sur le projet de station d'épuration : <http://www.sicoval.fr/fr/nos-grands-projets/station-d-epuration-et-unite-de-compostage-axe-sud.html>

Il concerne les habitations dispersées.

Comme le demande la loi sur l'eau, le Sicoval a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les missions du (SPANC) sont essentiellement techniques :

- * Contrôles périodiques sur le bon fonctionnement et le bon entretien des ouvrages.
- * Contrôles des installations neuves ou réhabilitées avant remblaiement.

Guide de l'assainissement non collectif